

## CURE DE DÉSINTOXICATION AVEC ACCORD

---

Par **Profil supprimé** Posté le 11/08/2016 à 11h20

Bonjour à tous, j'ai 20 ans,

Je vous écris aujourd'hui car j'aimerais des renseignements. Mon père de 50 ans est devenu accro à l'alcool, il va très souvent loin dans ses faits et gestes. Ainsi ma mère ne supporte plus cette situation ni aucun membre de la famille. Cela dure beaucoup trop longtemps. Pour guérir, nous avons pensé à une cure de désintoxication et mon père a compris qu'il devait se faire soigner il est d'accord pour faire une cure et se guérir complètement de toutes ces cochonneries. J'aimerais savoir comment doit-on procéder pour une cure ? Merci beaucoup de vos réponses.

### 1 RÉPONSE

---

**Moderateur** - 01/09/2016 à 15h37

Bonjour Nico\_dnl1ts,

Un "Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie" (CSAPA) pourra aider votre père à mettre en place un suivi au long cours et à trouver un centre de cure. Le suivi commencera par un bilan de sa situation et par la recherche de la solution la mieux adaptée à ses besoins et ses demandes. S'il veut faire une cure, le CSAPA pourra le recommander auprès d'un centre partenaire. Ce qui est intéressant et important dans cette démarche c'est qu'elle facilite l'acceptation de son dossier et qu'à la sortie de la cure votre père pourra reprendre facilement un suivi. L'accompagnement après la cure est important. Cela permet de le soutenir pour qu'il ne rechute pas et, s'il rechutait quand même, cela permettrait de l'en sortir plus vite. Les CSAPA sont gratuits.

L'autre méthode pour trouver un centre de cure c'est de nous appeler ou de passer par notre rubrique "Adresses Utiles" afin d'obtenir des coordonnées. Vous pourrez alors les contacter pour savoir comment constituer un dossier. Je vous recommande d'appeler car vous obtiendrez une recherche de structures plus adaptée (on pourra par exemple vous faire préciser quelles activités sont susceptibles d'intéresser votre père pendant sa cure). Mais si vous utilisez notre rubrique "Adresses utiles" (<http://www.alcool-info-service.fr/Adresses-utiles>) alors, après avoir sélectionné le département et obtenu une première liste de structures, sélectionnez, dans le menu qui apparaît, le bouton "soins résidentiels collectifs". Il se peut qu'il n'y ait pas de Centre de cure dans votre département et alors la recherche sera automatiquement élargie.

Cordialement,

le modérateur.

---